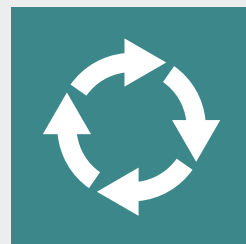


RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DE LA LÔNE ET DU CASIER N°9 DES ÎLES DE CHAUTAGNE-MALOURDIE



*Pêche aux cas pratiques
du lundi 3 février 2020 à Ruffieux (73)*



COMPTE-RENDU



Proposée par :



Avec le soutien de :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG

La pêche en bref :

Les îles de la Malourdie se situent entre le Rhône et le canal de dérivation de la centrale d'Anglefort et comportent onze casiers à graviers (zones creusées dans le lit majeur du fleuve pour l'extraction de gravats). La lône était en cours de fermeture et la gravière d'extraction profilée avec des berges verticales. D'importants travaux de terrassement ont permis de recreuser deux bras du fleuve (lônes) comblés et de reconnecter ainsi un des anciens casiers au Rhône. Les matériaux extraits ont été réutilisés pour réaliser l'aménagement du casier afin de diversifier les habitats, en créant notamment une surface de hauts-fonds de 9 000 m². L'objectif de ce projet est de valoriser écologiquement le casier pour y héberger une biodiversité abondante et le connecter au Rhône.

L'objectif de cette pêche était de présenter les travaux réalisés et d'aller voir sur le terrain l'évolution du site près de deux ans après la fin des travaux.

Participants :

Nom	Organisme	CP Ville
AGBANRIN Yeelen	Veolia	38190 BERNIN
BENOIT Virgile	Hydro'Eco - Natura Scop	7200 AUBENAS
CLAUDE Aurélien	AMETEN	38320 EYBENS
CULAT Alban	CEN Savoie	73372 LE BOURGET DU LAC
DELAGE Valérie	/	38390 BOUVESSE QUIRIEU
DUMOLLARD Damien	Syndicat mixte du Rhône des Îles et des Lônes	69520 GRIGNY
GIROD Damien	OFB (ex-AFB)	73000 CHAMBERY
GUILLOUX Flora	Paysagiste concepteur	73370 ENTREMONT-LE-VIEUX
IDELON Agathe	Améten	38000 GRENOBLE
JOURDAN Emeline	CEVE	69007 LYON
LEBLOIS Solange	/	73377 LE BOURGET DU LAC
LEYDIER Benoit	VALERIAN	69400 LIMAS
MARCILLY Léa	CEVE	38290 LA VERPILLIÈRE
MARRON Stéphane	CEN Isère	38120 SAINT EGREVE
MESNIL Samuel	CEN Isère - Antenne de l'île de la Platière	38120 SAINT EGREVE
MIQUET André	CEN Savoie	73372 LE BOURGET DU LAC
MONNERET Charles	DYNAMIQUE HYDRO	69009 LYON
NIKOLITCH Clara	AQUABIO	73372 LE BOURGET DU LAC CEDEX
RAYMOND Vincent	CEN Rhône-Alpes	7200 VOGUE
RENOUARD Chloé	ARRA*	38000 GRENOBLE
SALEN Pierre	ECOSPHERE	38240 MEYLAN
VIGNES-DUPURGUES Thomas	CEN Isère - Antenne île de la Platière	38120 SAINT EGREVE

Les Pêches aux cas pratiques de l'ARRA² ? Un bon moyen de partager son expérience et ses connaissances !

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. L'ARRA² offre la possibilité aux collectivités locales de valoriser leurs actions en proposant des visites de terrain (réalisations, chantiers, projets) ou réunions aux autres membres du réseau. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et d'échanger avec ses pairs autour des projets locaux.

Venez retrouver [les pêches organisées](#) sur notre site !

Si vous aussi vous souhaitez proposer une visite de terrain ou une rencontre aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter à arraa@arraa.org.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE ET DE SES ENJEUX

Construite en 1979, l'usine hydroélectrique de Chautagne est alimentée par le barrage de retenue de Motz situé à 5 km en amont. Elle appartient à l'aménagement de Chautagne mis en service en 1980. Le pont de l'usine est un franchissement privé de la Compagnie Nationale du Rhône. La centrale hydroélectrique de Chautagne, implantée au sud de la commune d'Anglefort, franchit le canal de dérivation du Rhône et joint les îles de la Malourdie.

Suite à une importante crue puis à la baisse des débits du Rhône depuis quelques décennies, les îles se sont comblées et ont été colonisées par la forêt alluviale. Les onze casiers d'extraction de graviers ont été abandonnés en 1980 avec la mise en service de la centrale d'Anglefort. Ces casiers présentent un potentiel écologique important et se situent au cœur d'un site Natura 2000 et d'un arrêté interpréfectoral de protection de biotope. Un diagnostic réalisé en 2011 a permis de définir le casier présentant le meilleur potentiel de revalorisation.



LE CHOIX DU PLAN D'EAU

Une étude, commanditée par le Cen Savoie, a permis de définir le casier n° 9 comme ayant le rapport le plus intéressant entre potentialités de restauration et valeur biologique actuelle. Il a donc été retenu pour un projet de « renaturation » avec un double intérêt :

- La diversification morphologique des berges;
- La connexion au Rhône en décaissant une ancienne île.

Le plan d'eau choisi a donc été celui en moins bon état. Au départ, deux casiers avaient été sélectionnés : le 8 et le 9. Le critère de connexion au Rhône a été déterminant.

Sur les 11 casiers, au moins un devait faire l'objet d'un projet de renaturation avec un plan de gestion.

TRAVAUX DE DIVERSIFICATION MORPHOLOGIQUE

Afin d'enrichir la biodiversité du casier, des travaux de diversification morphologique ont été réalisés, permettant de développer une végétation aquatique et semi-aquatique propice au développement d'une faune diversifiée.

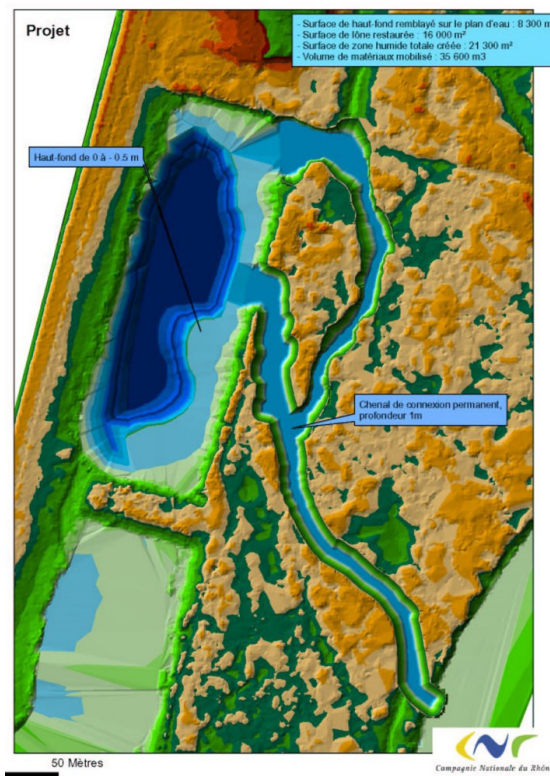
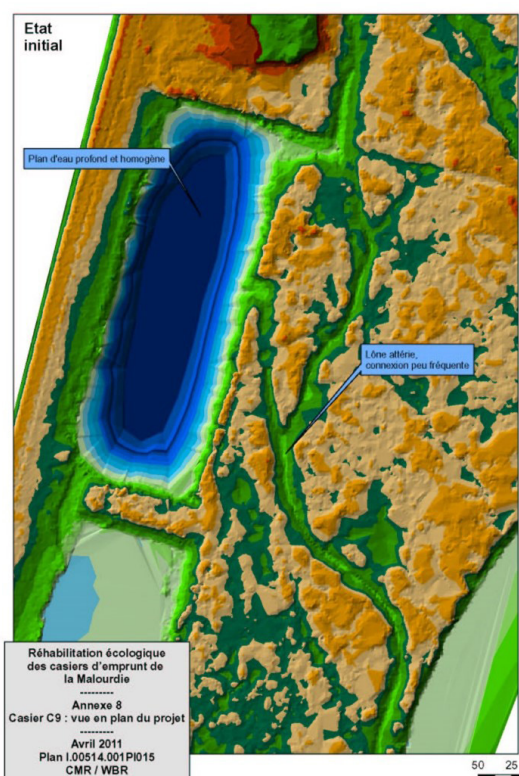
La connexion au Rhône court-circuité confère au casier un rôle de refuge pour certaines espèces piscicoles et également de frayère pour les brochets.

Le modelage des berges et les travaux de végétalisation offrent un habitat pour la faune terrestre et pour l'avifaune.

CRÉATION D'UNE SURFACE DE HAUTS-FONDS

L'objectif du projet était également de créer une importante surface de hauts fonds. Pour aménager un habitat favorable aux différentes formations végétales spécifiques aux zones humides, le casier a été partiellement remblayé sur une surface couvrant environ un tiers du casier, créant ainsi 9000 m² de hauts-fonds. Cette zone présente un gradient de profondeur permettant d'avoir en permanence 10 à 50 cm de hauteur d'eau.

Trouver la bonne hauteur d'eau dans le casier est très important car le casier est connecté à la nappe et le débit de drainage ne doit pas être négligé. Il faut éviter le débit de fuite vers le Rhône.



La végétalisation s'est en partie faite avec des espèces locales. Les hélophytes prélevés à l'emplacement des hauts-fonds avant leur création ont été réimplantés une fois le terrassement terminé. La saulaie a été créée à partir de boutures et de pieux vivants prélevés sur place.

LA RESTITUTION D'ANNEXES HYDRAULIQUES

L'objectif de connexion au Rhône était également de restituer des annexes hydrauliques manquantes. Les plans ci-dessous montrent une simulation du projet de reconnexion à différentes étapes.



La méthode de travaux utilisée a été celle du remblai-déblai. Cela consiste à réutiliser les matériaux extraits lors du terrassement pour l'aménagement du casier. Les avantages sont nombreux :

- limitation de l'impact écologique des travaux en réduisant les allées et venues des camions et la durée du chantier
- minimisation des coûts du projet
- meilleure reprise de la végétation



Les boutures ont été mises en protection pendant un an et demi. Il était toutefois difficile d'enlever les protections par la suite. Une grosse partie des boutures a également été recouverte par le castor.

Il n'y a pour l'instant pas de visibilité sur la longévité du bras d'eau créé. Il faudra peut-être intervenir à nouveau car il y a des remontées de matériaux du Rhône. On s'interroge aussi sur le fait que la bande de terre au niveau de la reconnexion perdue en cas de grosse crue.

On a remarqué la présence d'aigrette et de chat sauvage sur l'île créée.



TRAITEMENT DES INVASIFS

Le traitement des invasifs a été anticipé dans le marché. Il est très important d'être présent les premières années pour freiner les invasions et il est indispensable de penser à cet entretien régulier. Suite au projet, trois petits secteurs de renouée ressortent et font l'objet d'un arrachage régulier.

De manière générale, les premiers résultats observés sont très encourageants en termes de biodiversité mais aussi du point de vu hydraulique. En fonction du résultat des suivis de cette opération à plus long terme, le projet pourrait être reproduit sur un autre casier.



L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 500 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences. Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA² propose à ses adhérents d'organiser des rencontres destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau : les Pêches aux cas pratiques.

Ce compte rendu propose une synthèse de la Pêche organisée par le CEN Savoie sur un projet de réhabilitation écologique. Cet événement s'est déroulé le lundi 3 février 2020 à Ruffieux (73).



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 - ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG